

Lyon, le 19 octobre 2020

L'Etat, la Région et Pôle emploi s'engagent ensemble pour renforcer le pilotage des politiques de formation professionnelle pour les demandeurs d'emploi

Le Premier ministre a confié à huit Régions dont Auvergne-Rhône-Alpes le soin de mener une expérimentation pour renforcer le pilotage des politiques de formation professionnelle pour les demandeurs d'emploi.

L'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Pôle emploi ont, dans ce cadre, signé une convention permettant d'améliorer l'efficacité des politiques de formation et d'accès à l'emploi, en unifiant au sein d'un Comité régional pour la Formation professionnelle, la gouvernance des deux acteurs principaux de la formation des demandeurs d'emploi.

Cette convention doit permettre de définir les stratégies conjointes et complémentaires permettant de développer une offre de formation qui répond à la fois aux besoins des demandeurs d'emploi, et à ceux des entreprises.

Ce partenariat s'articule autour de trois axes :

- ❖ Faciliter l'accès à l'offre de formation des demandeurs d'emploi,
- ❖ Transformer et adapter l'offre de formation aux besoins des entreprises,
- ❖ Accompagner la relance et le développement économique.

Cette collaboration entre l'État, la Région et Pôle emploi se veut constructive. Elle doit favoriser le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi en priorisant les actions qualifiantes et professionnalisantes vers les secteurs en tension, ainsi que ceux identifiés comme stratégiques et d'avenir.

Elle vise également la mutualisation régionale de la gestion de l'ensemble de la formation professionnelle, ainsi que le renforcement de l'expertise et des moyens.

Cette complémentarité est la clé de la réussite de notre action conjointe. Elle permet d'amplifier les effets de nos politiques, de nos différents dispositifs et mesures, et de les optimiser.

